

## **Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trente-deuxième session**  
**Genève, 29 avril – 3 mai 2024**

**PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OFFICES NATIONAUX DE  
PROPRIETE INTELLECTUELLE EN TEMPS DE CRISE – PROPOSITION DE  
PROJET SOUMISE PAR LE ROYAUME-UNI**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Par une communication datée du 16 février 2024, la délégation du Royaume-Uni a soumis une proposition de projet pilote portant sur le “Renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise”, pour examen par le CDIP à sa trente-deuxième session.

2. Les annexes du présent document contiennent ladite proposition, élaborée avec le concours du Secrétariat de l’OMPI.

3. *Le comité est invité à examiner l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

<b>1. Présentation du projet</b>
<b>1.1 Code du projet</b>
DA_4_10_03
<b>1.2 Intitulé du projet</b>
Projet de renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise
<b>1.3 Recommandations du Plan d'action pour le développement</b>
<p><i>Recommandation n° 4</i> : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>
<b>1.4 Durée du projet</b>
18 mois
<b>1.5 Budget du projet</b>
Le budget total du projet s'élève à 205 000 francs suisses. La totalité de ce montant est liée à des dépenses autres que des dépenses de personnel.
<b>2. Description du projet</b>
<p>Le projet proposé vise à doter les offices nationaux de la propriété intellectuelle des connaissances, des compétences et des outils nécessaires pour gérer les crises qui menacent gravement l'écosystème de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les expériences récentes, telles que la pandémie de COVID-19, les catastrophes naturelles, les guerres et les conflits, les vulnérabilités politiques et les incidences croissantes des cyberattaques, prouvent clairement que les acteurs de l'écosystème de la propriété intellectuelle, y compris les représentants du monde universitaire et des secteurs privé et public, sont les plus exposés et les plus vulnérables aux risques et aux conséquences négatives des perturbations affectant la stabilité économique, institutionnelle, des ressources ou des opérations.</p> <p>La gestion des crises devient donc une question de plus en plus importante, qui nécessite la mise en place d'un dispositif de résilience organisationnelle au sein des offices nationaux de propriété intellectuelle, car ces derniers sont les premiers à pouvoir atténuer les risques et minimiser les effets négatifs sur l'écosystème de la propriété intellectuelle. Ce dispositif comprend l'élaboration et la mise en place de politiques de gestion des crises liées à la propriété intellectuelle, de plans de reprise après sinistre et de continuité des opérations, ainsi que de stratégies de préparation et d'intervention.</p>

Parmi les éléments clés, citons l'adoption de la transformation numérique, la collaboration avec les autorités locales chargées de la gestion des crises et la priorité donnée à la communication avec toutes les parties prenantes pendant les crises, que l'on pourrait considérer comme faisant partie d'une approche globale de la création de stratégies nationales de propriété intellectuelle. La formation du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle, l'échange de données d'expérience et les enseignements tirés des situations d'urgence et de crise sont essentiels pour assurer une bonne continuité des opérations.

## 2.1 Concept du projet

Ce projet se concentre sur l'élaboration d'outils destinés à la gestion de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité en temps de crise. Ce projet vise plus particulièrement à développer et à renforcer la résilience et les capacités organisationnelles des offices nationaux de propriété intellectuelle en les dotant du savoir-faire, des compétences, des capacités et des outils nécessaires pour fournir des services en ligne, assurer la continuité des opérations et mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les risques et à minimiser l'impact négatif d'une situation d'urgence ou de crise susceptible d'entraîner une perte de potentiel ou de nuire au fonctionnement et aux opérations de l'écosystème de la propriété intellectuelle, qui nécessiterait des années, voire des dizaines d'années, pour se remettre.

## 2.2 Objectifs, résultats et réalisations du projet

L'**objectif** global du projet est de renforcer la résilience des offices nationaux de propriété intellectuelle et leur capacité d'assurer la continuité des opérations en temps de crise.

Le **résultat** escompté du projet est le renforcement des capacités de gestion des crises des offices nationaux de propriété intellectuelle afin d'atténuer les risques et de réduire à un minimum l'impact négatif sur l'écosystème de la propriété intellectuelle.

Le projet permettra les réalisations suivantes :

- i. Élaboration d'un cadre stratégique, réalisable et fonctionnel, de gestion des crises pour les offices nationaux de propriété intellectuelle, qui leur permette de continuer à fournir une assistance adéquate aux parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle en temps de crise.
- ii. Échanger de données d'expérience nationales entre les décideurs politiques, les régulateurs et les spécialistes des offices nationaux de propriété intellectuelle.
- iii. Élaboration, en concertation avec les divisions compétentes de l'OMPI, d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises.

## 2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet

Le projet proposé atteindra ses objectifs moyennant les réalisations suivantes :

**Réalisation n° 1** – Élaboration d'un cadre stratégique, réalisable et fonctionnel, de gestion des crises pour les offices nationaux de propriété intellectuelle, qui leur permette de continuer à fournir une assistance adéquate aux parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle en temps de crise.

**Activités :**

- a) Mener une étude exploratoire sur les connaissances, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences rencontrées par les offices nationaux de propriété intellectuelle.

b) Présenter les résultats de l'étude au CDIP pour garantir l'impact ciblé du projet.

**Réalisation n° 2** – Échange de données d'expérience nationales entre les décideurs politiques, les régulateurs et les spécialistes des offices nationaux de propriété intellectuelle.

**Activités :**

- a) Organiser un séminaire pour partager les connaissances et les données d'expérience, ainsi que pour mettre à profit les enseignements tirés.
- b) Identifier des spécialistes régionaux ou nationaux chargés de fournir une assistance immédiate aux pays confrontés à des crises entraînant une perte de potentiel ou nuisant au fonctionnement et aux opérations de leurs écosystèmes de propriété intellectuelle respectifs. Après un examen approfondi, ces spécialistes pourraient éventuellement faire partie d'un groupe de spécialistes et être inclus dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC). Le spécialiste interne chargé de la continuité des opérations à l'OMPI sera sur place pour le projet afin de donner la formation, les conseils et l'assistance nécessaires.

**Réalisation n° 3** – Élaboration, en concertation avec les divisions compétentes de l'OMPI, d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises.

**Activités :**

- a) Élaborer des outils de communication sur mesure, y compris des infographies, à l'intention d'un large éventail de parties prenantes.
- b) Élaborer du matériel de formation et des guides à l'intention du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle (y compris un aperçu des options stratégiques disponibles) afin d'améliorer l'utilisation des données et des informations relatives à la propriété intellectuelle et de fournir efficacement des services en ligne en temps de crise.
- c) Mettre à la disposition de tous les offices nationaux de propriété intellectuelle l'ensemble du matériel élaboré dans le cadre de ce projet et le rendre accessible via une page Web de l'OMPI consacrée à ce projet.

**2.4 Indicateurs du projet**

<u>Objectif du projet :</u>	<u>Indicateur de l'objectif :</u>
Renforcer la résilience des offices nationaux de propriété intellectuelle et leur capacité d'assurer la continuité des opérations en temps de crise.	À la fin de la mise en œuvre du projet, au moins 60% des participants ont amélioré leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités à fournir des services aux parties prenantes de la propriété intellectuelle en temps de crise.
<u>Résultat du projet :</u>	<u>Indicateur de réussite :</u>
Capacités renforcées de gestion des crises des offices nationaux de propriété intellectuelle afin d'atténuer les risques et de réduire à un minimum l'impact négatif sur l'écosystème de la propriété intellectuelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un dispositif de résilience organisationnelle au sein des offices nationaux de propriété intellectuelle.</li> <li>- Mise en place d'un réseau de spécialistes de la propriété intellectuelle pour faciliter la fourniture de services, l'échange d'informations et la coopération en temps de crise.</li> </ul>

<p align="center"><u>Résultats du projet :</u></p> <p>Élaboration d'un cadre stratégique, réalisable et fonctionnel, de gestion des crises pour les offices nationaux de propriété intellectuelle, qui leur permet de continuer à fournir une assistance adéquate aux parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle en temps de crise.</p>	<p align="center"><u>Indicateur de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude exploratoire sur les pratiques recommandées, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences.</li> <li>- Étude exploratoire validée par le CDIP.</li> </ul>
<p>Échanger de données d'expérience nationales entre les décideurs politiques, les régulateurs et les spécialistes des offices nationaux de propriété intellectuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins un séminaire organisé sur la gestion de la propriété intellectuelle et la fourniture de services en temps de crise.</li> <li>- Au moins 80% des participants ont jugé utiles les informations fournies dans le cadre du séminaire.</li> <li>- Au moins un spécialiste par région identifié et remplissant les conditions requises pour pouvoir être inclus dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC).</li> </ul>
<p>Élaboration, en concertation avec les divisions compétentes de l'OMPI, d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises.</p>	<p>Un ensemble d'outils de communication, de matériel de formation, de guides et un aperçu des options stratégiques disponibles, adaptés aux représentants des offices nationaux de propriété intellectuelle, ont été élaborés avec succès et diffusés auprès de tous les offices nationaux de propriété intellectuelle par l'intermédiaire d'une page Web de l'OMPI consacrée à ce projet.</p>
<b>2.5 Stratégie de pérennisation</b>	
<p>Afin de pérenniser les résultats du projet, l'OMPI créera une page Web spécifique offrant un accès aisé à tout le matériel fourni dans le cadre de ce projet.</p> <p>Des mises à jour sur la stratégie de pérennisation seront communiquées à mesure de la mise en œuvre du projet.</p>	
<b>2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires</b>	
Sans objet.	
<b>2.7 Entité organisationnelle de mise en œuvre</b>	
<p>Division des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle, Secteur de l'infrastructure et des plateformes</p>	

## 2.8 Liens avec d'autres entités organisationnelles

Secteur du développement régional et national; Département des services du PCT; Service d'enregistrement de Madrid; Service d'enregistrement de La Haye; Division de la gestion du droit d'auteur; Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises; Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle; Département des techniques de l'information et de la communication.

## 2.9 Liens avec d'autres projets du Plan d'action pour le développement

Projet du Plan d'action pour le développement relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces ([CDIP/3/INF/2](#))

Projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional ([CDIP/3/INF/2](#))

## 2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le Programme et le budget de l'OMPI

### Programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025

4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.

4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.

4.5 Amélioration de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle.

## 2.11 Risques et stratégies atténuation

**Risque n° 1** : Disponibilité et qualité des données insuffisantes.

**Stratégie d'atténuation n° 1** : Différentes méthodologies de recherche seront utilisées pour garantir la collecte de suffisamment de données précises.

**Risque n° 2** : Participation limitée des parties prenantes

**Stratégie d'atténuation n° 2** : Un plan complet de mobilisation des parties prenantes sera élaboré.

### 3. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE

Résultats attendus du projet	Trimestres					
	Année 1				Année 2	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Activités préalables à la mise en œuvre <sup>1</sup> : – Consultation des coordonnateurs nationaux et régionaux						
Étude exploratoire sur les connaissances, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences	X	X				
Séminaire sur la gestion de la propriété intellectuelle et la fourniture de services en temps de crise			X			
Identification et validation des spécialistes nationaux et régionaux à inclure dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC)		X	X	X	X	
Élaboration d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises			X	X	X	
Évaluation du projet						X
Événement en marge de la session du CDIP						X

<sup>1</sup> La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été effectuées.

#### 4. BUDGET DU PROJET PAR REALISATION

<i>(en francs suisses)</i>	Année 1		Année 2		Total
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	
Réalisations du projet					
Étude exploratoire sur les connaissances, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences	-	30 000	-	-	30 000
Séminaire sur la gestion de la propriété intellectuelle et la fourniture de services en temps de crise	-	95 000	-	-	95 000
Identification et validation des spécialistes nationaux et régionaux à inclure dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC)	-	10 000	-	-	10 000
Élaboration d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises	-	20 000	-	20 000	40 000
Évaluation du projet	-	-	-	15 000	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	-	-	-	15 000	15 000
<b>Total</b>	-	<b>155 000</b>	-	<b>50 000</b>	<b>205 000</b>



## 5. BUDGET DU PROJET PAR CATEGORIE DE COUT

<i>(en francs suisses)</i>	Voyages, formations et indemnités				Services contractuels				Total
	Missions du personnel	Voyages de tiers	Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	Conférences	Publications	Services contractuels individuels	Bourses de l'OMPI	Autres services contractuels	
<b>Activités</b>									
Étude exploratoire sur les connaissances, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences	-	-	-	-	-	30 000	-	-	30 000
Séminaire sur la gestion de la propriété intellectuelle et la fourniture de services en temps de crise	20 000	50 000	-	5 000	-	10 000	-	10 000	95 000
Identification et validation des spécialistes nationaux et régionaux à inclure dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC)	-	-	-	-	-	10 000	-	-	10 000
Élaboration d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises	-	-	-	-	10 000	20 000	-	10 000	40 000
Évaluation du projet	-	-	-	-	-	15 000	-	-	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	-	-	-	15 000	-	-	-	-	15 000
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>50 000</b>	<b>-</b>	<b>20 000</b>	<b>10 000</b>	<b>85 000</b>	<b>-</b>	<b>20 000</b>	<b>205 000</b>

[Fin de l'annexe et du document]